

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 DECEMBRE 2019

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Monique PALAT, Sophie VERNAUDON, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude DUPRIX, Christiane RIVIERE, Patricia VILCHES PARDO, Dominique MASSOUBRE, Bernard MOISSINAC, Bernard GIRAUD, Danielle PEARON, Catherine MENARD, Marie-Laure LEUILLET, Benoît RICHARD, Sylvie BIRER, Marie-Thérèse BELLUAU, Claudine LANGLOIS.

Etaient excusés: Nathalie GESELL PEVERADA qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Katia PASSELAIGUE, Alexandre DESCHATRETTES qui avait donné pouvoir à Jean-Claude DUPRIX, Louis LEPINE qui avait donné pouvoir à Bernard GIRAUD, Elodie DALLOT, Clothilde LOISEAU qui avait donné pouvoir à Monique PALAT, Irène LEGROUX qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON, Céline BIHEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière séance en date du 28 Novembre 2019.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monique PALAT est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I – VOTE DES TARIFS 2020 – VILLE – SERVICE DE L'EAU
--

Dominique Massoubre propose pour 2020 une augmentation des tarifs de l'ordre de 1% (l'Insee dans ses indicateurs a noté une hausse des prix de 1% sur les 12 derniers mois).

Il précise que les services ont été associés aux propositions.

A/Ville

Les tarifs suivants ne sont pas augmentés :

- concessions dans le cimetière, columbarium et taxes funéraires
- produits divers : musée (des ajustements de quelques prix à la baisse pour épuiser les stocks)
- garderie, transports scolaires,
- taux de la vacation cimetière (hors budget)

Madame Marie Thérèse Belluau s'interroge sur les tarifs du Musée « entrée individuelle arrondie » à 4 € et « visiteurs » à 3,50 € inscrits page 4. Après échange, il est décidé d'intituler « entrée individuelle arrondie » ⇒ ticket mécène.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 décembre 2019,

- **FIXE** conformément aux indications figurant dans les états ci-joints les tarifs municipaux applicables pour l'année 2020, dont les produits seront constatés aux articles suivants :

⇒ article 70311	Concessions dans le cimetière
⇒ article 70311	Concessions dans le columbarium
⇒ article 70312	Taxes funéraires
⇒ article 7062	Produits divers – Musée
⇒ article 7062	Tarifs Ecole de Musique
⇒ article 7067	Repas cantine Municipale
⇒ article 7083	Locations diverses (matériels divers)
⇒ article 752	Recouvrement divers
⇒ article 752	Salle des Fêtes
⇒ article 7336	Droits de voirie

- **FIXE** les participations applicables pour l'année 2020 de la manière suivante :

⇒ article 70688	Participation des communes pour fournitures scolaires (année scolaire 2020/2021)
	Jouets arbre de Noël des écoles maternelles (année scolaire 2020/2021)
	Participation forfaitaire du service de l'Eau
	Frais de transport SPA
⇒ Hors budget	Vacation cimetière
⇒ article 7011	Service de l'eau

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VOTE** les tarifs de la Ville pour l'année 2020,

B/Service de l'Eau

Pour ce service, Dominique Massoubre propose pour la vente du m³ d'eau :

- consommation de 1 à 200 m ³	= 1,24 €
- consommation du 201 ^{ème} au 500 ^{ème} m ³	= 1,21 €
- consommation au-delà du 500 ^{ème} m ³	= 1,13 €

Les autres tarifs n'apportent pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 décembre 2019,

- **VOTE** les tarifs du service de l'eau pour l'année 2020.

II – BUDGET PRIMITIF 2020 - VILLE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dominique Massoubre rappelle que l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 novembre 2019.

Ce projet de budget 2020 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour mieux investir ;
- De poursuivre la maîtrise de notre dette ;
- De poursuivre la maîtrise de la pression fiscale des ménages avec le maintien des taux de fiscalité locale.
- De réaliser des équipements de proximité pour notamment améliorer le cadre de vie (voirie, sanitaires place des carmes, rénovation éclairage public) des activités dédiées à la jeunesse (skate park, aires de jeux) et la sécurité des biens et des personnes (caméras).

BUDGET PRINCIPAL 2020 - VILLE

➤ Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 4 954 500,00 € soit un budget en augmentation par rapport à celui de 2019 (4 835 300 €).

Recettes

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à la même somme, et se répartit ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020
013 – Atténuation de charges	27 000,00	37 000,00
70 – Produits de service	178 600,00	161 300,00
73 – Impôts et taxes	2 971 000,00	3 092 000,00
74 – Dotations et participations	1 560 500,00	1 553 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	82 000,00	100 000,00
77 – Produits exceptionnels	15 000,00	10 000,00
042 – Opérations d'ordre	1200,00	1 200,00
TOTAL	4 835 300,00	4 954 500,00

Recettes de fonctionnement par chapitre BP 2020

Chapitre 013 Atténuations de charges :

Ce chapitre regroupe le remboursement notamment des contrats aidés (3 agents en PEC remboursés à 40%), il est en hausse compte tenu du financement par la DRAC (16 000 €) d'un poste de contractuel à 80% sur 6 mois pour le recollement des collections du Musée.

Chapitre 70 Produits des services :

Il correspond aux recettes générées les transports scolaires, la garderie scolaire ainsi que les repas facturés dans le restaurant scolaire, il est en baisse compte tenu que les rentrées culturelles seront inférieures à celles de 2019 (pas d'expos à Ars, ni de Médiévales en 2020)

Chapitre 73 Impôts et taxes :

Les taux des taxes n'ont pas augmenté depuis 1996 pour la TFB : 23,76, et depuis 2001 pour TH : 14,70 - TFNB 57,89.

Il faut y ajouter la THLV : 14,70 et la taxe sur les friches commerciales à 20

Le montant réévalué 2020 correspond à l'augmentation constaté entre les exercices 2018 et 2019 au niveau des impôts suite à la révision des bases initiées depuis 2 ans avec Eco finances.

Chapitre 74 Dotations et participations :

La prévision est proche de 2019.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

L'estimation 2020 est supérieure compte tenu notamment de la location de l'ancien centre social, situé Place des Carmes, au CIC jusqu'à fin aout 2020.

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

Ces recettes sont incertaines car elles correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres et surtout aux produits de cession. Ces recettes ne seront inscrites dans le budget que lorsqu'elles seront effectives.

Dépenses

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020
011 – Charges à caractère général	1 471 500,00	1 471 700,00
012 – Charges de personnel	2 165 000,00	2 257 000,00
014 – Atténuations de produits	4 000,00	5000,00
65 – Autres charges de gestion courante	482 000,00	484 100,00
66 – Charges financières	161 000,00	156 000,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
042 – Opérations d'ordre	193 500,00	153 500,00
023 – Virement à l'investissement	357 300,00	426 200,00
TOTAL	4 835 300,00	4 954 500,00

Chapitre 011 Dépenses à caractère général :

Services extérieurs : les articles 615 21, 615 221 et 615 231 sont maintenus afin d'assurer l'entretien de notre patrimoine bâti et routier selon l'engagement pris depuis l'année 2017.

Autres services extérieurs : essentiellement le transport scolaire

Chapitre 012 Charges de personnel :

L'augmentation d'environ 90 000 € s'explique par :

- le recrutement d'un contractuel pour 6 mois au service culturel (cout chargé 20 000 € financé à 80% par la DRAC)
- le retour d'un agent d'une mise en disponibilité (34 000 €)
- de l'augmentation mécanique annuelle du 012 de + 1% (22 000 €)
- retour à plein traitement d'un agent après un congé de longue maladie (15 000 €)

Il précise que la somme inclue le régime indemnitaire (13^{ème} mois) de 120 000 € (identique à 2019).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ces charges sont en légère hausse par rapport au BP 2019 avec une prévision à 484 100 €. Les dépenses les plus importantes concernent le contingent incendie et les subventions aux associations locales dont le montant global sera de 180 000 € et l'aide au CCAS de 25 000 € restent identiques.

Chapitre 66 Charges financières :

Ce chapitre est en baisse compte tenu de taux toujours bas.

Chapitre 042 Opérations d'ordres : Amortissement 153 500 € (- 40 000 € par rapport à 2019)

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :

Le virement prévisionnel est de 426 200 € contre 357 300 € en 2019.

➤ Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 289 031 ,00 € de recettes et de dépenses.

Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020
13 Subventions	229 724,00	197 131,00
16 Emprunts	350 000,00	350 000 ,00
10 FCTVA	200 000,00	150 000,00
10223 TLE + Taxe d'Aménagement	20 000,00	12 000,00
27 Prêts CODAC	400,00	200,00
28 Amortissements (+ amortissement dette)	193 500,00	153 500,00
021-Autofinancement	357 300,00	426 200,00
TOTAL	1 350 924,00	1 289 031,00

Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 et 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020
16 Capitaux emprunts	620 000,00	640 000,00
2313 Travaux	730 924,00	649 031,00
TOTAL	1 350 924,00	1 289 031,00

Evolution de la dette financière au 1^{er} janvier 2020 elle sera de 6 753 029, 47 € (elle était au 1^{er} janvier 2019 de 7 012 970,55 €)

L'OBJECTIF AFFICHE EST DE PASSER SOUS LA BARRE DES 6 500 000 ,00 € AU 31 DECEMBRE 2020 (6 435 000 ,00 €).

Jean-Claude Pichon présente le tableau des investissements 2020 de la Ville qui s'établit à 1 107 660 € (450 000 € financé par la Ville soit 350 000 € par emprunt et 100 000 € d'autofinancement).

Les opérations ont été validées par la Commission d'Urbanisme lors de sa réunion du 09/12/2019. C'est un programme de travaux de proximité avec notamment la fin des sanitaires (4^{ème}) la poursuite du remplacement des aires de jeux, rénovation éclairage public (passage en led), amélioration des conditions de travail des agents (création 2 ateliers et achat d'un véhicule électrique et aspirateur de voirie électrique).

En ce qui concerne l'éclairage public, Claudine Langlois signale la nécessité de remplacer en priorité les quartiers avec boules (ronde).

Le Maire lui confirme que ce sera le cas (Jardins Mairie, rue Jean Moulin, Parc des Sports ...).

Patrick Judalet indique que ce budget est stable en fonctionnement au niveau des charges du 011 avec une maîtrise des dépenses à caractère général, la Ville réalisant un effort budgétaire au niveau du Personnel (012). Il tient à souligner la baisse de la dette de la Ville de près 1 300 000 € entre 2013 (7 929 325,59 €) et 2020 (6 753 029,47 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions, Sylvie Birer, Marie Thérèse Belluau, Claudine Langlois), le budget primitif 2020 de la Ville.

III –BUDGET PRIMITIF 2020 - EAU ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2020

1/Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 469 200 €. Les ventes du service de l'eau ont un peu augmenté.

En dépenses (p 12 et 13), en recettes (p 14)

Le virement prévu (autofinancement) à l'investissement est de 50 200 €.

2/Section d'investissement :

La section d'investissement :

- le remboursement de capitaux 154 200 € (104 000 € + 50 200 €)

Evolution de la dette au 1^{er} janvier 2020 elle sera de 1 862 768,69 € (au 1^{er} janvier 2019 elle était de 1 976 081,69 €).

RAPPEL : au 1^{er} janvier 2014 elle était de 2 490 168,98 millions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le budget primitif du service de l'eau 2020.

IV – BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSEMENT DES AJONCS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « DES AJONCS »

Il est indiqué que la création de ce budget annexe au 1^{er} janvier 2020 est une obligation réglementaire pour la réalisation de ce lotissement communal.

Le détail des dépenses et des recettes d'un montant de 430 000 € HT est détaillé. (Voir fiche annexe).

Le budget annexe sera assujéti à la TVA.

Il est indiqué que lorsque les 13 lots sont vendus, le budget annexe se clôt, et les éléments budgétaires sont repris (emprunt...) dans le budget principal de la Ville.

La commission donne son accord à la création de ce budget annexe au 1^{er} janvier 2020 et autorise le Maire à ouvrir une ligne de crédits à court terme (2 ans) dédiée à ce projet de 236 000 € et réalisé un emprunt de 220 000 €. Il est rappelé que lorsque les lots seront tous vendus, ce budget annexe sera clôt, et les éléments comptables intégrés au budget de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le budget primitif pour le lotissement communal « des Ajoncs ».

V – PERSONNEL MUNICIPAL – AVANCEMENTS DE GRADES AU 01/01/2020

Transformations d'emplois au 1^{er} Janvier 2020.

Monsieur le Maire expose la nécessité de transformer certains emplois à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission du Personnel lors de sa réunion du 10 décembre 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD aux avancements de grade suivants,

1 Adjoint technique (Echelle C1)	↪ 1 Adjoint technique principal de 2 ^e classe (Echelle C2) (Ecole)
2 Adjointes techniques principaux 2 ^e classe (Echelle C2)	↪ 2 Adjointes techniques principaux de 1 ^e classe (Echelle C3) (Bâtiment/Espaces Verts)
1 Agent de maîtrise (Cat C)	↪ 1 Agent de maîtrise principal (Cat C) (Encadrement technique)
1 Rédacteur principal 2 ^e classe (Cat C)	↪ 1 Rédacteur principal 1 ^e classe (Cat B) (Urbanisme)

Promotion interne :

1 Adjoint administratif principal 1 ^e classe (Catégorie C)	↪ 1 Rédacteur (Catégorie B) (RH)
1 Assistant de conservation principal de 1 ^e classe (Catégorie B)	↪ 1 Assistant de conservation du patrimoine (Catégorie A) (Culture)

Intégration directe :

Personnel des Ecoles :

3 Adjointes techniques principal 2 ^e classe (Echelle C2)	↪ 3 ATSEM principal de 2 ^e classe (Echelle C2)
--	--

- ACCEPTE de transformer, à la date du 1^{er} janvier 2020, les emplois qui ont fait l'objet de demandes d'avancements de grade, sous réserve de l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

-INDIQUE que les régimes indemnitaires des agents concernés seront adaptés à leurs nouveaux grades.

VI – NUMEROTATIONS DE VOIRIES COMPLEMENTAIRES
--

Monsieur le Maire indique que la parcelle AT 207 (Chausson matériaux) située 265 rue Nationale a été scindée en trois parcelles. Deux de ces parcelles ont été vendues. Il est donc nécessaire de numéroter les parcelles nouvellement créées. Par ailleurs, il est apparu que les parcelles AT169 (AFD), AT 159 (Arc en ciel) et AT 45 n'étaient pas officiellement numérotées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le n°275 Rue Nationale à la portion de parcelle AT 207 jouxtant AFD côté rue Nationale.
- d'attribuer le n°70 Rue des Oiseaux à la portion de parcelle AT 207 jouxtant AFD côté rue des Oiseaux.
- d'attribuer le n°285 Rue Nationale et le n°80 Rue des Oiseaux à la parcelle AT 169 (AFD).

- d'attribuer le n°295 Rue Nationale et le n°90 Rue des Oiseaux à la parcelle AT 159 (Arc en Ciel).
- d'attribuer le n°309 Rue des Oiseaux à la parcelle AT 45.

Le Maire indique qu'avec la création du Musée de poche, il est nécessaire de communiquer précisément l'adresse de la salle d'exposition de l'Hôtel de Villaines.

Or il est apparu que les parcelles AC 191 (l'Hôtel de Villaines) n'était pas officiellement numérotée et que le théâtre utilisait officieusement le n°5 Avenue George Sand (Parcelle AC 405) et le Son Continu situé à l'arrière de l'Office du Tourisme le n°7 Avenue George Sand (Parcelle AC 190).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer officiellement le n°136 Rue Nationale ainsi que le n°9 Avenue George Sand à la parcelle AC 191, le n°5 Avenue George Sand à la parcelle AC 405 et le n°7 Avenue George Sand à la parcelle AC 190, en complément du n°134 Rue Nationale déjà attribué.

Ces nouveaux numéros seront modifiés dans la base adresse nationale (La Poste), auprès des services fiscaux (cadastre) et auprès de l'IGN qui répercuteront aux services de secours, GPS...

Monsieur le Maire précise que les numéros de voirie seront distribués par la Police Municipale aux riverains concernés dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour l'attribution de la numérotation de rues selon les plans ci-annexés.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1- Acceptation d'un don sans condition aux Fonds Patrimoniaux

Monsieur le Maire indique que Monsieur Alain BILOT, Commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres, Président de l'Académie du Berry, domicilié 1/11 Place du Général de Gaulle à La Châtre, suite à la vente aux enchères du samedi 16 novembre 2019 à Issoudun, souhaite faire un don aux Fonds Patrimoniaux de la Ville de La Châtre de plusieurs pièces des Fonds de GASTON IMBAULT et JOSEPH PIERRE, pour compléter les collections relatives à notre région.

Les huit pièces des Fonds GASTON IMBAULT et JOSEPH PIERRE sont joints en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don sans condition présenté en annexe de Monsieur Alain BILOT pour les Fonds Patrimoniaux.

- **ADRESSE** ses chaleureux remerciements à Monsieur Alain BILOT.

2- Don de l'Association La Châtre en Fête suite aux médiévales d'Ars

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des animations liées aux Médiévales d'Ars (16 et 17 Août 2019), l'Association La Châtre en Fête était en charge de l'organisation des repas des deux soirées.

Un chèque de 4 098,92 € correspondant au bénéfice a été remis à M. Le Maire par l'association.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des animations liées aux Médiévales d'Ars (16 et 17 août 2019), l'Association La Châtre en Fête était en charge de l'organisation des repas des deux soirées.

Un chèque de 4 098.92 € correspondant au bénéfice a été remis à Monsieur le Maire par l'Association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de 4 098.92 € de l'Association La Châtre en Fête.

- **ADRESSE** ses chaleureux remerciements à l'Association ainsi que tous les bénévoles pour le travail effectué lors des Médiévales.

3- Remerciements

a) M. DESCOUT, Président du Conseil Départemental

Il remercie le Conseil Municipal d'avoir mis à disposition gracieusement la salle des Fêtes, ainsi que le travail des services techniques, pour la cérémonie de remise des prix des Villes, Villages, Maisons et fermes fleuries.

b) Famille SIMON

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Maurice Simon.

c) Marie-Alexandrine et Victoria YVERNAULT

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Marie-Thérèse Yvernauld.

d) Colis CCAS

Mme Claude AUGEREAU

M. & Mme Jacques LUCHLABIT

Mme Yolande RIGOLLET

Mme AUCEJO

M. & Mme Pierre MARGUERITAT

Mme MORET

M & Mme Michel COLLÉ

Mme Solange CHOCAIT

e) Banque alimentaire de l'Indre

Le Président nous remercie pour notre participation à la collecte des denrées (week-end du 29 et 30 Novembre 2019)

4- Informations

1) Lettre des Sonneurs de la Vallée Noire – Pas de demande de subvention pour 2020.

2) Marie-Claire Chauvin

Souhaite une bonne et heureuse année au Conseil Municipal

3) La cérémonie des vœux du Conseil Municipal au Personnel de la Ville suivie de la remise des médailles se déroulera le Vendredi 10 Janvier 2020 à 20h30, à la salle des Fêtes.

- 4) La Commission des Finances aura lieu le Lundi 13 Janvier 2020 à 18h00 (Subventions 2020).
- 5) Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 27 Janvier 2020.
- 6) Réception du Concours Départemental des Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuris et des nouveaux arrivants le lundi 3 Février 2020.
- 7) Réception des Sportifs méritants, le Vendredi 7 Février 2020.

5- Intervention de Bernard Giraud qui s'inquiète de la parution d'un article dans la nouvelle république annonçant le transfert du bureau de poste au Centre de tri zone Avenue d'Auvergne

Monsieur le Maire lui indique que cette information est erronée, il a eu en direct la responsable collectivité de la poste sur ce sujet qui lui a adressé un mail lui confirmant le maintien du bureau de poste au lieu actuel.

D'autre part, il précise que la non installation de la patinoire, place du Marché cette année, est une décision des commerçants porteurs de l'opération les deux années précédentes, avec l'Union sportive de La Châtre et l'appui technique de la Ville, qui n'ont pas souhaité renouveler l'opération.

En outre, il confirme que la Ville n'a jamais envisagé de créer une piste cyclable pour relier le Centre-Ville à la zone Avenue d'Auvergne.

D'autre part, aucune navette n'existe depuis le quartier Périgois. Seul fonctionne le « P'tit Bus » qui fait chaque jeudi après-midi un circuit permettant aux administrés d'aller dans le Centre-Ville.

Enfin Patrick Judalet indique que le Docteur Alain Dorie s'installera à la Maison Médicale de La Châtre courant février 2020, en tant que médecin généraliste, c'est une excellente nouvelle pour les habitants de la Ville et du territoire.